



ÎLE DE BRÉHAT
ENEZ-VRIAD



CONSULTATION DU PUBLIC

**PERMIS d'AMENAGER
N° 022 016 25 A0003
Commune de l'Ile-de-Bréhat**

**Permis d'aménager portant confortement d'un sentier, mise en défens
d'espaces naturels et implantation de panneaux d'informations**

Jeudi 19 juin 2025 (9h00) au vendredi 4 juillet 2025 (16h)

Bilan des observations et propositions du public

I- Déroulement de la procédure de participation du public

II- Bilan des observations

I- Déroulement de la procédure :

1- Rappel du contexte :

- Confortement d'un sentier existant par un débroussaillage des abords
- Mise en défens (poteaux en bois de 60cm hors sol avec fil de fer) en accompagnement du sentier
- Mise en place d'une signalétique adaptée au site classé dans un objectif de sensibilisation

2- Modalités encadrant la procédure :

En application du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 121-24 et suivants pour les projets soumis à une mise à disposition du public préalable à leur autorisation.

Au titre de cette procédure, il a été mis à disposition du public, un dossier composé :

- du cerfa du permis d'aménager
- des plans et photos présentant le projet ainsi que des pièces complémentaires
- de l'avis de la CDNPS et de son rapport

3- Organisation de la procédure :

La procédure de participation du public s'est déroulée du jeudi 19 juin 2025 au vendredi 4 juillet 2025.

• *publicité :*

Pour répondre à l'obligation de publicité, huit jours avant l'ouverture de la participation, la procédure a fait l'objet de plusieurs mesures d'information :

- affichage en mairie et sur les panneaux d'affichage de la place du bourg et de la Salle Polyvalente.
- mise en ligne d'ouverture de la participation sur le site et la page facebook de la commune

• *modalités de consultation et de participation du 19 juin 2025 au 4 juillet 2025 inclus :*

Le dossier a été mis à disposition du public sur le site de la commune dans la rubrique « Actualité » et « Urbanisme ». La version papier a été disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, dès le début de la participation du public.

Pendant toute la durée de cette participation du public les observations pouvaient être recueillies par courriel à l'adresse autorisation-urbanisme@mairie-brehat.fr , ou directement sur le cahier de recueil des observations mis à disposition à l'accueil du public.

II- Bilan des observations et réponse de la commune :

Au cours de la procédure de participation, une (1) remarque a été reçue sur la boîte mail autorisation-urbanisme@mairie-brehat.fr . Aucune remarque n'a été émise sur le registre disponible en mairie.

La remarque, en date du 3 juillet 2025 fait part d'une opposition ferme au projet, en raison de l'implantation de nouvelles pancartes sur un site naturel, transformant « [...] ces lieux privilégiés en parcs publics tous identiques avec les mêmes pancartes .les mêmes parcours avec des informations semi historiques [...]».